



COMMUNE DE SAINT YZAN DE SOUDIAC
REUNION CONSEIL MUNICIPAL N°02/2025
PROCES-VERBAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 14 votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, vendredi 11 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Yzan de Soudiac s'est réuni en session ordinaire à la mairie, 10 rue Émile Gauthier, sous la présidence de BERNARD Didier, Maire de la commune de Saint Yzan de Soudiac

Date de la convocation : 07 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents (14) : Mmes **BERGEON** Véronique, , **FEYTIT** Annie, , **HERVE** Patricia, **QUEYLA** Maria, **SALVI** Eloïse,, **ZAPATA** Linda (pouvoir de BIASOTTO Sandrine).

Mrs **BERNARD** Didier, **GUIBERT** Olivier (pouvoir de STAELENS Elise), **JACQUENOT** Joël, **MARIE** Michel, **RAEL** Franck, **THEVENOUX** Guy, **THOMAS** Alain , **TURPIN** Pascal (pouvoir de Mr COUREAU Pierre Luc).

Pouvoirs (3) : Madame **BIASOTTO** Sandrine (pouvoir à Mme ZAPATA Linda) **STAELENS** Elise (pouvoir à Mr GUIBERT Olivier), Monsieur **COUREAU** Pierre-Luc (pouvoir à Mr TURPIN Pascal).

Absents excusés (2), invité M. Tarik BENJELLOUN Conseiller aux décideurs Locaux mesdames **DROUILLARD** Delphine **GUIMBERTEAU** Claire

Secrétaire de séance : Madame QUEYLA Maria

LESQUELS FORMENT LA MAJORITÉ DU CONSEIL EN EXERCICE

Monsieur le Maire fait l'appel des membres du conseil municipal

Le quorum est atteint,

Il demande la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame QUEYLA Maria est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que le du procès-verbal de la séance du 21 février 2025. Il sera adopté lors du prochain conseil municipal.

*_**_**_**_**_**_**_**_**_**_*

Monsieur le Maire donne l'ordre du jour de la séance et demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : 1°) la fongibilité des crédits et 2^{ème} ajout avis du Conseil Municipal sur le PC Fly WALES.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SALVI Eloise.

I FINANCES

- 01) Vote du BP annexe cabinet médical 2025
- 02)Vote du BP de la commune 2025
- 03)Vote du BP assainissement 2025
- 04) Vote de l'affectation de résultat 2024 sur 2025 BP annexe cabinet médical
- 05)Vote de l'affectation de résultat 2024 sur 2025 BP Commune
- 06)Vote de l'affectation de résultat 2024 sur 2025 BP assainissement
- 07) accord de subventions aux associations 2025
- 08)Vote des taux d'imposition des différentes taxes
- 09)Fongibilité des crédits
- 10) Assainissement votre surtaxe assainissement Part communale 2025

II ECOLE

- 11) Règlement intérieur de la garderie périscolaire
- 12) Règlement intérieur du Restaurant scolaire
- 13) Tarification restaurant scolaire année 2025-2026

III DIVERS

- 14) Mise en place amende de police, dépôts sauvages
- 15) Bibliothèque convention avec mélanie toupie sophrologue « corps et esprit
- 16) Permis Fly avis du conseil municipal

IV COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITES

V QUESTIONS DIVERSES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

I FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SALVI Éloïse.

Madame Éloïse Salvi adjointe au Maire en charge de la commission des finances présente le travail de la commission. Elle informe que cette année nous ne voterons pas le compte de gestion ni le compte administratif mais le compte financier unique pour tous nos budgets. Les CFU seront votés lors du prochain Conseil Municipal. Elle présente les reprises anticipées des résultats 2024 sur 2025 :

LES AFFECTATIONS DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 SUR L'EXERCICE 2025,

Madame Éloïse SALVI présente la reprise provisoires des résultats et des affectations :

1°) affectation du résultat 2025 sur 2025 du BP annexe cabinet médical -M 57

		Dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section de fonctionnement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	31 589.49 €	31 557.42€	-32.07 €
	Résultat reporté exercice antérieur 36 231.89€- affectation N 1068 17 252.90 €)			18 978.99 €
	Résultat cumulé de clôture			18 946.92 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section d'investissement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	17 857.59 €	17 252.90€	- 604.69€
	résultats antérieurs reportés (linge 001 de N-1)	-17 252.90€		-17 252.90 €
	Résultat cumulé de clôture			-17 857.59 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
RESTE A REALISER AU 31/12/2024	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT			

Besoin de financement section investissement				-17 857.59€
				soldes (+ ou-)
Reprise Anticipée	affectation à l'investissement (compte 1068)			17 857.59 €
	report en investissement (compte D001)			17 857.59€
	report en fonctionnement (compte R002)			1 089.33 €

2°) affectation du résultat 2024 sur 2025 du budget principal de la commune- M57

		Dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section de fonctionnement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	1 558 634,25 €	1 811 729,63 €	253 095,38 €
	Résultat reporté exercice antérieur 1 098 103.97 €- affectation N 1068 265 324.70 €)			832 779.27 €
	Résultat cumulé de clôture			1 085 874.65 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section d'investissement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	330 063,58 €	291 639,72 €	-38 423,86 €
	résultats antérieurs reportés (linge 002 du BP 2025)	190 439,70 €		-190 439,70
	Résultat cumulé de clôture			-228 863,56 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
RESTE A REASLISER AU 31/12/2024	FONCTIONNEMENT			0,00 €
	INVESTISSEMENT	23585	21999	-1 586,00 €

Besoin de financement section investissement				-230 449.56€
				soldes (+ ou-)
Reprise Anticipée	affectation à l'investissement (compte 1068)			230 449,56 €
	report en investissement (compte D001)			228 863,56 €
	report en fonctionnement (compte R002)			855 425,09 €

3°) affectation du résultat 2024 sur 2025 du BP ASSAINISSEMENT M49

		Dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section de fonctionnement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	127 018.76 €	150 681.34 €	23 662.58 €
	Résultat reporté exercice antérieur 36 231.89€- affectation N 1068 17 252.90 €)			18 946.92€
	Résultat cumulé de clôture			326 681.85 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section d'investissement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	139 935.40 €	101 135.15 €	38 800.25€
	résultats antérieurs reportés (linge 001 de N-1)		28 118.85 €	28 118.85 €
	Résultat cumulé de clôture			-10 681.40 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
RESTE A REALISER AU 31/12/2024	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	87 349.00 €	20 784.00 €	-66 565.00 €

Besoin de financement section investissement				-77 246.40 €
--	--	--	--	--------------

				soldes (+ ou-)
Reprise Anticipée	affectation à l'investissement (compte 1068)			77 246.40 €
	report en investissement (compte D001)			10 681.40 €
	report en fonctionnement (compte R002)			249 435.45€

LES BUDGETS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2025

Mme SALVI Éloïse présente au Conseil Municipal les travaux de la commission pour le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2025 :

**cabinet médical (BP annexe soumis TVA M57),*

** commune (M57),*

** assainissement (M49).*

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés les BP présentés ci-dessous (en fonctionnement au niveau du chapitre et en investissement au niveau des opérations)

4°) Le BP annexe cabinet médical -M 57- année 2025

	Investissement	Exploitation
Recettes	39 772.59 Euros	54 305.00 Euros
Dépenses	39 772.59 Euros	54 305.00 Euros

5°) Le budget principal de la commune-M 57- année 2025

	Investissement	Exploitation
Recettes	919 963.98 Euros	2 405 616.09 Euros
Dépenses	919 963.98 Euros	2 405 616.09 Euros

6°) Le budget assainissement de la commune-M 49- année 2025

	Investissement	Exploitation
Recettes	388 447.85 Euros	379 038.45 Euros
Dépenses	388 447.85 Euros	379 038.45 Euros

07) accord de subventions de fonctionnement aux associations année 2025

Monsieur Guy THEVENOUX présente au Conseil Municipal le travail de la commission sur l'analyse des demandes des associations.

La commission propose la répartition des subventions :

NOM ASSOCIATION - loi 1901	MONTANT de la subvention en €
Absys	950
Course Bordeaux Sainte	100
Danse Art 33	1 000
Faune et Flore	250
Full contact	2 500
Les petits cartables soudiacais	1 500
Association chasse	650
La pétanque Soudiacaise	500
USNG Omnisports	3 000
Les pignadas	230
Société des Fêtes	800
Temps libre	500
APE Collège	250
Coopérative scolaire Voyages pédagogiques	5 650
Diverses (à attribuer au cas/cas dans l'année par délibération)	2 120
TOTAL imputation budgétaire 75748	20 000

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés l'attribution ci-dessus.

8°) vote des taux des impôts directs locaux 2025 vote à l'unanimité

Madame Eloïse SALVI présente au Conseil Municipal deux scénarios avec un avec une augmentation des taux et un sans augmentation.

Elle rappelle que le taux de la taxe d'habitation, est figé depuis 2020.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1. De maintenir les mêmes taux en 2025 que ceux de 2024 soit :

Taxe Habitant : _____ 14.15 %

Taxe Foncière Bâti : _____ 37.32 %

Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : ____ 44.61 %

2. De charger Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

9°) Fongibilité des crédits M57 pour l'année 2025

M. le maire rappelle que le conseil municipal a adopté par la délibération n°48/2022 en date du 23/09/2022 la nomenclature M57. Cette nomenclature s'applique sur le budget principal de la commune et au budget annexe du cabinet médical.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section des deux budgets M57 de la commune.

10°) ASSAINISSEMENT Vote de la surtaxe assainissement part communale 2026

Madame Eloïse SALVI rappelle qu'en 2019 le Conseil Municipal a voté une baisse de 30% et depuis 2020 il n'a pas eu d'augmentation.

Oui les explications, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

De ne pas augmenter les tarifs en 2025 tc

De fixer la taxe part communale à 0.82 € le m³

De fixer la part fixe à 33.91 €

II ECOLE

Madame Maria QUEYLA, Adjointe à la Vie Scolaire, présente le point suivant :

11°) Règlement intérieur de la garderie et restauration scolaire

Suite au travail de la commission scolaire, Maria QUEYLA propose au conseil de reconduire pour la rentrée 2025/2026 les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire, garderie et de la restauration.

Elle présente les deux règlements intérieurs

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'approuver les règlements intérieurs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire pour la rentrée 2025/2026 tels que présentés.

13°) Tarification restaurant scolaire année 2025-2026

Madame QUEYLA Maria rappelle que la commune signe depuis 2019 une convention « tarification sociale des cantines » avec l'Agence de Service et de Paiement pour le compte et au nom du Ministère des solidarités et de la santé (convention triennale) qui est à renouveler au 01/01/2024 suite au changement du numéro SIRET de la Commune. Elle présente la convention .

Elle propose le travail de la commission scolaire avec une augmentation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026 de la manière suivante :

	PRIX DU REPAS	Quotient familial de 0-1000	Quotient familial de 1001-1200	Quotient familial 1201-2000	Quotient familial de 2001 et +
Les enfants de l'école		1 €	2.00 €	3.20 €	3.55 €
Enseignants ou extérieur à l'école (au restaurant)	5.20 €				
Agents communaux	3.20 €				

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide

De SIGNER la convention triennale pour une tarification sociale avec le ministère de la solidarité et de la santé conformément à leur demande.

DE FIXER les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 à compter du 1^{er} septembre 2025 de la manière énoncée ci-dessus.

De CHARGER monsieur le Maire de faire toutes les démarches avec l'Etat pour mettre en place la tarification.

III DIVERS

14°) Amendes de Police dépôts sauvages

Mr le Maire informe qu'il y a une recrudescence de dépôts sauvages au niveau des points volontaires de verre. Monsieur le Maire propose la mise en place des amendes de police de dépôt sauvage. Monsieur le Maire propose de mettre en place le texte ci-dessous :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2212-2,

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L511-1, L512-4, L512-5, L512-6,

VU la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L541-2, L541-3, L541-46 et R541-76,

VU le Code Pénal et notamment ses articles R15-33-29 et R48-1,

VU le règlement sanitaire départemental de la Gironde,

Considérant la recrudescence d'actes d'incivilités environnementales concernant le non-respect de la législation rappelée ci-dessus,

Considérant l'atteinte à la salubrité publique et à l'environnement causée par les dépôts sauvages,
 Considérant le préjudice financier causée à la commune pour les frais d'enlèvement et l'utilisation des ressources humaines,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune,

Considérant que le service de gestion des déchets est mis en place pour tous et qu'il convient de le respecter,

Considérant que les dépôts sauvages sont des infractions,

Propositions de monsieur le Maire :

CATEGORIE		TARIF EN EUROS
SITUATION GEOGRAPHIQUE		
	En bord de route	150.00€
	Chemins ruraux et pistes forestières	300.00€
	En zone points de collectes	100.00€
TYPE DE DEPOT		
	Déchets regroupés	100.00€
	Déchets éparpillés	150.00€
	En contenant étanche	100.00€
TYPE DE DECHET		
	Produit inerte	150.00€
	Produit dégradable à court terme – de 1 an	150.00€
	Produit dégradable à long terme + de 1 an	200.00€
	Produit non dégradable	300.00€
	Produit chimique	400.00€
CAS AGGRAVANT		
	Avec risque de dégradation du sol/sous-sol	300.00€
	Transport des déchets avec véhicule	250.00€
	Matériel électroménager ou électronique	150.00€
	Au-delà d'un volume de déchets de 2m ³	1 000.00€
FRAIS DE GESTION		100.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver la mise en place de tarifs d'amende lors des dépôts sauvages commis sur le territoire de la commune,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents,
- D'approuver les montants proposés ci-dessus.

Après discussion Mr GUIBERT Olivier propose de faire payer plus cher les hors communes. Madame QUEYLA Maria propose un pourcentage de 30%. Monsieur le Maire passe au vote cette proposition qui est adoptée par 15 pour et 2 contre.

15°) Convention avec Mélanie TOUPY sophrologue « Corps et esprit »

Monsieur Guy THEVENOUX présente au conseil municipal le projet de mise en place de séance de sophrologie et de Yoga à la Bibliothèque entre les lignes. Il présente au Conseil Municipal le projet et la convention de prestation. 8 séances de Yoga pour les moins de 3 ans en groupe (entre 30 minutes et 40 minutes chacune) étalées sur une année :

- o 2 séances pour les moins de 3 ans programmation novembre
- o 6 séances en groupe adulte qui auront lieu le jeudi soir de 19h00-20h00 dont les deux premières séances seront programmées en mai
- o 1 séance en groupe adulte offerte pour le festival du compte le 14 juin 2025

Ces séances auront un tarif de 500 €, prix adapté et réduit exclusivement pour la Mairie et la Bibliothèque de Saint Yzan de Soudiac.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

De valider le projet de mise en place de séance de sophrologie et de yoga

D'autoriser le maire à signer la convention avec le prestataire Mélanie corps et esprit telle que présentée.

16°) Location au Cabinet médical d'un bureau à Mme CHANSIGAUD réflexologue praticienne en médecine chinoise et Madame Vanessa MASSET praticienne en madérothérapie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal TURPIN pour la présentation de ce point.

Il donne le compte rendu des ses entretiens avec ces personnes.

Il informe de l'installation de :

Madame Sandy CHANSIGAUD, Réflexologue praticienne en médecine chinoise

Madame Vanessa MASSET, Praticienne en madérothérapie et drainage lymphatique

Elles occuperont un bureau de 14.07 m2.

Elles ont signé un bail avec la commune à compter du 1^{er} mars pour une durée d'un an.

Monsieur Pascal TURPIN informe qu'il va faire visiter le dernier bureau vacant du rez de chaussée. Il a rendez-vous avec Mme TRAIN Louise qui a créé une société dont l'activité concerne des ateliers pour la mémoire.

17°) CCLNG AVIS CONSULTATIF SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE NUMERO : 033 233 233 25 0011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la CCLNG de donner un avis consultatif sur le pc n°033 233 25 0001 portant sur la ZAE Filières Dirigeables à Laruscade - création du site d'assemblage et d'essai de dirigeables). Le pétitionnaire du permis est la SCI OCEAN.

conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement qui dispose que « lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis par avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet ».

Vu le code de l'urbanisme,

Monsieur le Maire rappelle que la CCLNG a un projet de Zone d'activités Economiques sur Laruscade. Elle est constituée de 5 lots, d'une superficie de 75 hectares. Elle prévoit la viabilisation des terrains, la réalisation des équipements publics de voirie et des réseaux divers nécessaires à l'implantation des activités de transports.

Le Maire présente la notice du permis de construire qui prévoit que le site sera constitué à terme de deux bâtiments de logistique et de pré-assemblage, d'une zone de transit et de stockage couverte, d'un bâtiment à usage de parking, d'un bâtiment pour la vie usine (bureaux, vestiaire.....) d'un bâtiment contrôle de la zone d'envol et deux halles d'assemblage final des ballons dirigeables.

Le Conseil Municipal souhaite préciser que la commune va connaître des nuisances sonores et une pollution visuelle. Elle souhaite qu'un talus arboré soit créé.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à 9 votes pour 3 votes contre et 5 abstentions de donner un avis favorable au permis de construire tel que présenté.

IV COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITÉS

M. Pascal TURPIN donne le compte-rendu de la réunion DFCI annuelle.

Mme Maria QUEYLA a participé au réunion de la commission des finances et donne le compte-rendu de la commission scolaire.

Mme Linda ZAPATA a participé à la commission scolaire et la commission animation donne le compte rendu de la réunion pour l'organisation d'octobre rose avec les associations. Elle informe que la commission enfance et jeunesse de la CCLNG a été reportée au mois de Mai.

Mr Michel MARIE a participé à la commission des finances

Mr Joël JACQUENOT a participé à la commission scolaire et à la sécurité de la course « Bordeaux Saintes ». Les cyclistes ont roulé à 53 km/h de moyenne.

Mme Annie FEYTIT a participé aux commissions finances et adressage .

Mme Patricia HERVE a participé à la commission animation et à la réunion d'organisation de la manifestation d'octobre rose.

Mme Véronique BERGEON a participé à la commission animation

Mr Olivier GUIBERT a participé aux réunions de la commission des finances

Mr Franck RAEL a participé à la réunion de l'adressage, il a participé « nature propre » au nettoyage de la commune. Le SMICVAL met en place une procédure gratuite pour ce type d'action.

Mr Guy THEVENOUX a participé aux réunions de la commission adressage , commission animation, a une réunion pour la préparation d'un forum des entrepreneurs. 32 personnes ont participé.

Le forum des entrepreneurs aura lieu le 9 novembre 2025 de 8h00-17h00.

Il donne le compte-rendu du SI d'électrification de Cavignac.

Mr Alain THOMAS: donne le compte rendu du si de la Saye vote CFU. Suite au recensement des zones humides sont répertoriées «Natura 2000». Une exposition « Natura 2000 » aura lieu le 21 septembre à Lapouyade.

V QUESTIONS DIVERSES

Mme Linda ZAPATA : problème sur la piste 11 sur un terrain privé motocross 5 motos .

Commission bâtiments voirie :

Monsieur le Maire propose que Madame Annie FEYTIT soit membre de la commission bâtiments voirie. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

SMICVAL procédure de médiation pour le retrait du ramassage du porte à porte :

Monsieur le Maire fait le point sur la médiation. Les conseillers se sont exprimés.

Monsieur le Maire rappelle le défilé du carnaval des parents d'élèves demain 15h00. Et l'invitation à La CCLNG à 18H30, le 17 avril 2025 pour la présentation du projet fly wales.

L'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance à 23H28

Le secrétaire de séance

Mme Maria QUEYLA



Le Maire

Mr Didier BERNARD

